

À Marsannay-la-Côte, le 14 septembre 2021

---

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### LE 20 SEPTEMBRE 2021

---

Considérant :

- les dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 relatives à la tenue des réunions des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- le décret n° 2021-724 du 7 juin 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- la délibération du conseil municipal n° 202043 du 21 septembre 2020 portant changement temporaire du lieu de réunion du conseil municipal pour des raisons de sécurité face à l'épidémie de Covid-19.

Le conseil municipal se réunira :

**le lundi 20 septembre 2021 à 19 h 30**  
**à la salle Jean Pathie de la maison de Marsannay.**

**Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur**, cette réunion se tiendra **en public** sans que ce dernier ne puisse excéder **15 personnes**. Toutes les personnes présentes devront respecter la distanciation physique et porter obligatoirement un masque.

**Après l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire procédera à l'installation de Madame Isabelle ALIBERT COLLOTTE, conseillère municipale, à la suite de la démission de Monsieur Jacques DUSSABLY.**

# ORDRE DU JOUR

**Approbation du procès-verbal complet de la séance du conseil municipal du 28 juin 2021.**

**Informations relatives à l'exercice de la délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT).**

**Désignation d'un(e) ou de deux secrétaires de séance**

## **PÔLE « FINANCES »**

1. Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation à 40 % de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
2. Société publique locale « aménagement de l'agglomération dijonnaise » (SPLAAD) - Rapports d'activité de l'élu mandataire à la collectivité pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2020
3. Convention pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Plan de relance - continuité pédagogique / socle numérique en faveur des écoles élémentaires - Autorisation de signature au Maire
4. Avis sur le projet de schéma de mutualisation de Dijon métropole pour 2021-2026

## **PÔLE « RESSOURCES HUMAINES »**

5. Modification n° 2-2021 du tableau des emplois - Créations de postes au titre des emplois non permanents

## **PÔLE « SOCIAL »**

6. Adhésion au dispositif « Promeneurs du net »
7. Convention partenariale 2021-2022 - Dispositif d'accompagnement médico-social de Côte d'Or (DAMS 21)
8. Nouvelle convention fixant les modalités administratives et financières de l'animatrice du « relais petite enfance » à PERRIGNY-LÈS-DIJON

## **PÔLE « CULTURE »**

9. Carte culture étudiante : avenants n° 3 à la convention cadre et à la convention d'application
10. Convention tripartite « cinéma 2021 » entre la commune, la section « photo-ciné-son » du Cercle laïque de Marsannay et la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture

## **QUESTIONS DIVERSES**

11. ...



Le Maire,

  
Jean-Michel VERPILLOT